



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/2009

D - 20090081

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sarah BROMBERG, Mme Martine DIEZ,

Adhésion de la ville de Bordeaux à l' Association Française de l' Eclairage (AFE). Décision. Autorisation.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Française de l'Eclairage (AFE), qui regroupe les spécialistes des métiers de l'éclairage, a pour missions principales l'information et la formation dans les nombreux domaines de l'éclairage.

Véritable vecteur de diffusion de l'information, elle met à disposition de ses adhérents ses bases de données et sa bibliothèque, et participe à l'organisation de manifestations, tels que salons, conférences, ouverts aux professionnels du secteur.

L'A.F.E. dispense par ailleurs des formations professionnelles, pour certaines diplômantes, dans divers niveaux et domaines de connaissance de l'éclairage.

Outre ces missions fondamentales, cet organisme permet à ses adhérents d'accéder à des abonnements et documentations scientifiques et professionnelles à des tarifs préférentiels.

L'A.F.E. se présente donc comme un organisme référent dans le secteur d'activité de l'éclairage, en offrant une veille technique et une expertise indépendante indispensables.

Considérant que les services de la Ville sont aujourd'hui abonnés à des revues spécialisées, achètent des documentations et assistent à des conférences, il apparaît opportun d'adhérer à l'A.F.E. qui permettrait l'accès à ces documentations et manifestations à un coût moindre.

Les sommes concernées sont principalement le suivi de l'éclairage public à la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains, et la cellule énergie à la Direction des Constructions Publiques. Les agents seront directement concernés par cette adhésion.

Le montant de l'adhésion se divise en deux parties :

- 154 € pour la collectivité,
- 88 € par collaborateur.

Soit un total de 418 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner votre accord sur l'adhésion de la Ville de Bordeaux à l'Association Française de l'Eclairage,

- d'autoriser la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours, fonction 814, nature 6281.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire

